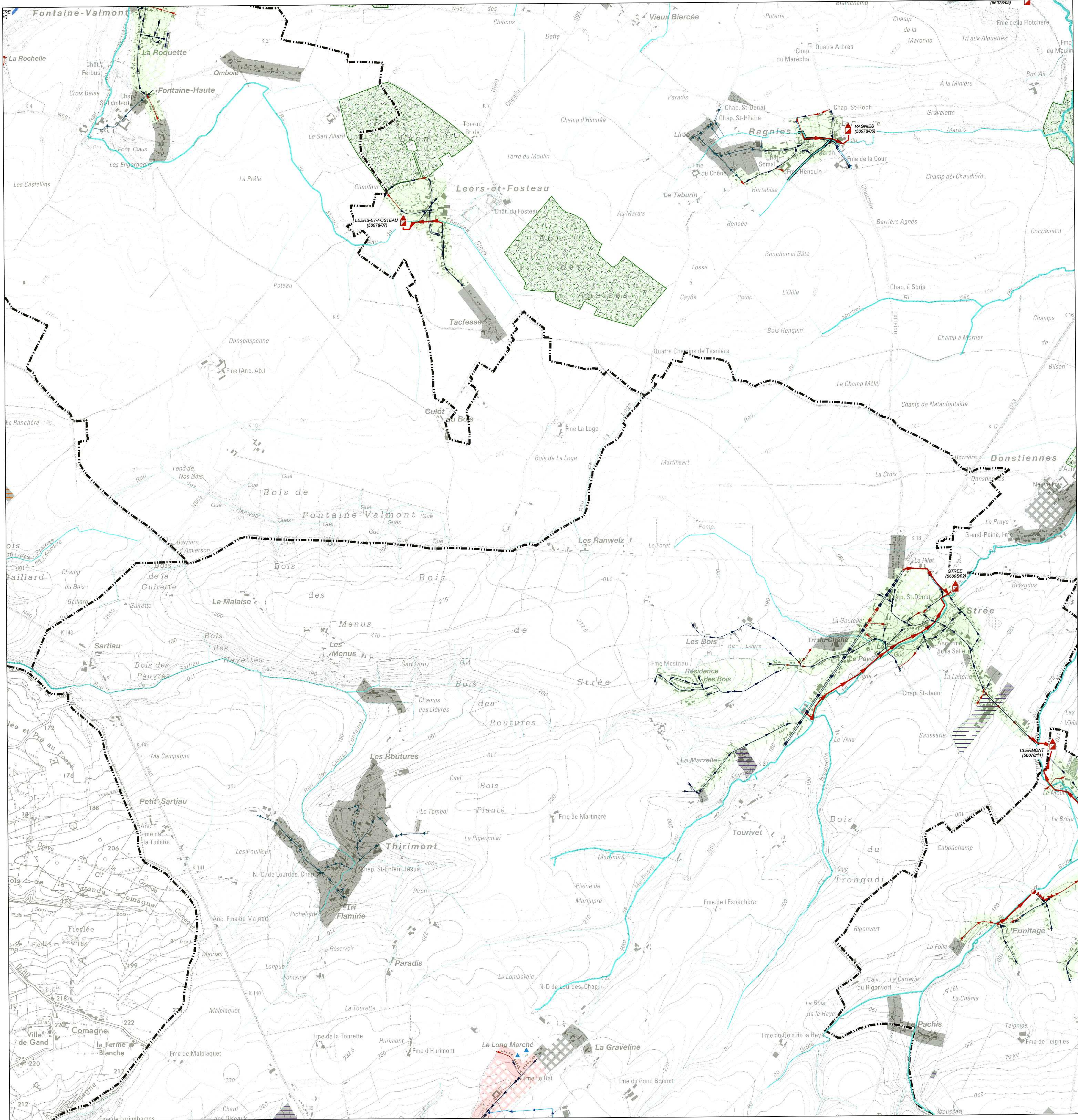




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SAMBRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Truain
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SAMBRE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Ben LUTGEN

Elio DI RUPO

Feuille n° 25/41

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire

aménagement différé

loisir

activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire

aménagement différé

loisir

activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

habitat ou équip. communautaire

aménagement différé

loisir

activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (Iiib) :

habitat ou équip. communautaire

aménagement différé

loisir

activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossés ou aqueducs transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station à statut particulier

privée

à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Slassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Lacroix - B-4800 VERVERIES - Tél : 087 324 400

<http://www.spge.be> - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ila)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (Iii)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable

21ème catégorie

22ème catégorie

Slème catégorie

non classé

Cours volé

Zone de balgadne (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de balgadne

Zone amont de balgadne (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

Origine des données cartographiques : MPRV-DGRNE - MPRV-DGATLP - IGN

Traitement des données : OSEA et SPGE

